



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 59336

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de mettre à l'ordre du jour un projet de loi relatif au système pénitentiaire. Suite à la publication du livre de Véronique Vasseur, médecin-chef de la prison de la Santé, et du rapport de la commission d'enquête sur l'état des prisons à l'Assemblée nationale et au Sénat, la nécessité d'une réforme urgente est apparue. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures qui vont être prises et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

La garde des sceaux fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle porte une attention particulière aux propositions formulées par les rapports des commissions d'enquêtes parlementaires sur l'état des prisons. Suite aux propositions du rapport de la commission Canivet et des rapports des commissions d'enquêtes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Premier ministre a annoncé, lors de l'inauguration de l'École nationale d'administration pénitentiaire le 8 novembre 2000 à Agen, que le Gouvernement élaborerait une grande loi pénitentiaire. Il a été précisé que celle-ci devra s'articuler autour de cinq thèmes principaux : le sens de la peine, l'organisation du service public pénitentiaire, les missions des personnels, les droits et obligations des détenus et le contrôle extérieur des établissements pénitentiaires. La garde des sceaux a souhaité que l'élaboration de ce texte fasse préalablement l'objet d'une vaste consultation faisant appel aux compétences les plus diverses. Ainsi, aux niveaux local et régional, une consultation de l'ensemble des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, des organisations syndicales représentatives au niveau régional et de tous les partenaires institutionnels et associatifs a été conduite par les directeurs régionaux des services pénitentiaires. Des consultations ont également été organisées dans les juridictions. Au niveau national, une consultation est mise en oeuvre avec les différentes organisations professionnelles et dans le cadre de groupes de travail pluridisciplinaires associant les partenaires institutionnels et associatifs de l'administration pénitentiaire. Par ailleurs, un conseil d'orientation stratégique a été installé par la garde des sceaux le 27 février 2001. Composé de personnalités hautement qualifiées, de magistrats, de représentants de l'administration pénitentiaire, du secteur hospitalier, du ministère de l'intérieur, d'avocats, de professeurs de droit et de représentants d'organisations professionnelles et d'associations, ce conseil doit émettre des avis sur les propositions issues des travaux effectués à partir des consultations opérées aux différents plans local, régional et national. L'ensemble de ces travaux permettra à la garde des sceaux de présenter un projet de loi à l'automne prochain.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59336

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1766

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4579